



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/736/Corr.1
20 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 108 de l'ordre du jour

ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Wilfried GROLIG (République fédérale d'Allemagne)

Rectificatif

Page 3, par. 12

Lire le paragraphe comme suit :

12. Les représentants de la Zambie (au nom également de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe), des Pays-Bas, du Brésil, de la Jamaïque, du Yémen, du Maroc, de l'Iraq, de la Jordanie, du Japon et d'Israël ont expliqué leur position après que la décision eût été prise (voir A/C.3/44/SR.44).
